

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 387

présenté par
Mme Vautrin, M. Robinet et M. Apparü

ARTICLE PREMIER

I. – À la fin de l’alinéa 5, supprimer les mots :

« et Lorraine ».

II. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 11, supprimer les mots :

« et Picardie »

III. – En conséquence, après le même alinéa, insérer l’alinéa suivant :

« - Picardie et Lorraine ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à modifier la nouvelle carte régionale.

La Région Champagne-Ardenne a des complémentarités avec la Région Picarde, mais cela n’est pas suffisant pour faire une « super-Région »

La Champagne-Ardenne-Picardie se retrouverait ainsi, avant dernière des régions continentales en ce qui concerne la population, le PIB par habitant et le taux de chômage.

Il apparaît judicieux de renforcer cette proposition par l’apport de la Lorraine, de constituer un arc Nord-Est de développement, en lien direct avec le Benelux, car il existe de nombreuses complémentarités et d’Histoire entre ces territoires.

Cette grande région stratégique de 5,6 millions d'habitants, aux compétences de développement économique, d'innovations, de grandes infrastructures et de formations permettrait le développement de l'Est de la France.